

Date de convocation 02 décembre 2020 L'an deux mil vingt, le **09 décembre** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

| | | |
|---------------|----|---|
| En exercice : | 11 | <u>Etaient présents :</u> Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud |
| Présents : | 11 | Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, |
| Votants : | 11 | Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri, Marie Nicole |

Secrétaire de séance : Émilie CHAUDRIN

Rénovation de l'éclairage public suite à une panne AE 0048

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement du SDE18 pour des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne, résidence Rollin (AE 0048) pour **774,82 euros** hors taxes.

La participation financière qui sera demandée par le Syndicat Départemental d'Énergie, calculée sur la base de **50 %** du montant HT, s'élèverait à **387,41 € HT**. A l'issue du chantier cette contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-joint.

Réfection du mur du cimetière côté gauche

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Antonio DE OLIVEIRA pour la réfection du mur du cimetière côté gauche comme celui de la façade déjà réalisé à l'automne 2019. La superficie estimée est 123 m². Les chapeaux en petite tuile sainte Foy rustique sont évalués à 41,5 mètres. Le montant total du Devis est **16 830 euros TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reporte sa décision d'engager ces travaux à l'automne 2021.

Consultation du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cher pour l'aménagement de la mairie

Sur les conseil du député Loïc KERVRAN, le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cher a été sollicité pour étudier l'aménagement de la mairie.

Un responsable de cet organisme viendra en février 2021 pour prendre en compte les besoins exprimés par les élus et chercher des solutions.

Convention avec le Conseil Départemental du Cher pour l'implantation de plateaux ralentisseurs

Les conseillers municipaux ont choisi le lieu d'implantation de trois plateaux ralentisseurs sur la RD 10 pour faire diminuer la vitesse excessive des véhicules constatée par plusieurs analyses de vitesse dans la traversée du bourg, en 2016, 2017 et 2018.

Le centre de gestion de la route de Sancoins va proposer une convention qui sera soumise pour approbation au Conseil Départemental au cours de l'année 2021.

Travaux sylvicoles 2021 : devis de plantation pour les parcelles 12 et 13 suite à exploitation

Monsieur le maire présente le devis de plantation de peupliers pour les parcelles 12 et 13, chemin des chaumes en direction de la ferme des Colliers, proposé par l'ONF suite à l'exploitation de ces parcelles.

Il s'agit de mise en place avec tarière sur mini pelle de 832 plants de KOSTER, à l'automne 2021 par l'entreprise RAFFIN XAVIER pour un montant de 10 982,40 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette offre et charge monsieur le maire de la signer.

Participation aux frais de fonctionnement des services périscolaires de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Maire de Dun-sur-Auron en date du 13/10/2020 relatif aux dépenses de personnel pour les services périscolaires : restauration scolaire, accueil du soir, étude suivie de l'accueil du soir pour l'année scolaire 2019/2020.

Trois enfants domiciliés à OSMERY ont fréquenté ces services pendant l'année scolaire 2019-2020. La participation demandée à la commune de OSMERY est **1 213,50 €** pour les service cantine et accueil du mercredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette participation à la Ville de Dun-sur-Auron et autorise le maire à mandater cette dépense.

Participation épicerie sociale de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du CCAS de Dun-sur-Auron d'une subvention pour l'épicerie sociale au titre des marchandises distribuées aux habitants d'Osmerly pendant **l'année 2019** pour un montant **14 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état de recettes irrécouvrables produit par la trésorerie de Bourges Municipale en date du **29/09/2020**, liste **3518930212** concernant un reliquat de loyer de 2018, pour un montant de **2,93 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'admission en non valeur de cette somme. Les crédits nécessaires sont prévus au budget à l'article 6541.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIAEP de Nérondes

Monsieur Gilles LAVEDRINE, premier adjoint, délégué de la commune auprès du SIAEP de Nérondes, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Banquet des aînés ou colis de Noël, âge pour en bénéficier

Depuis de nombreuses années, les personnes âgées de 60 ans et plus étaient invitées au banquet des aînés. En décembre 2020, un colis de Noël leur a été remis car la pandémie de COVID-19 ne permettait pas de se réunir pour un banquet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'à partir de 2021, l'âge pour inviter les aînés au banquet ou leur offrir un colis de Noël est fixé à 65 ans.

Gestion du site Web d'Osmercy

Madame Nicole WUTHRICH, en charge de la gestion du site web d'Osmercy, propose d'y ajouter une page pour présenter les entreprises de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

Questions diverses

Des divagations d'animaux domestiques ont pu être résolues en contactant les propriétaires ou en emmenant les chiens à la fourrière de la SPA à Bourges, financées par une subvention de la communauté de communes Le Dunois.

Madame Nicole WUTHRICH, saisie par plusieurs habitants d'Osmercy en qualité de deuxième adjoint au maire, demande qu'un arrêté municipal soit pris et affiché pour interdire les déjections canines sur le domaine public communal. Monsieur le maire accepte de prendre et de publier cet arrêté.

Fait et délibéré à OSMERY, le 09 décembre 2020 Les conseillers municipaux

| | | |
|--------------------|--------------------|-----------------|
| Alain DESJEAN | Gilles LAVEDRINE | Nicole WUTHRICH |
| Olivier CLAUDAUD | Emilie CHAUDRIN | Cécile TESSIER |
| Philippe LOTHELIER | Adrien VIGOT | Marie de VAUMAS |
| Nicole MARIE | Claude-Henri NONET | |